Persée
http://www.persee.fr

L. Mirot. Etudes lucquoises, avec une Lettre-Préface de M. H. Pirenne.

Espinas Georges

Espinas Georges. L. Mirot. Etudes lucquoises, avec une Lettre-Préface de M. H. Pirenne. . In: Journal des savants. Août-octobre 1931. pp. 376-378.

Voir l'article en ligne

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.
Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir http://www.sup.adc.education.fr/bib/). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

une conclusion nuancée : ni romaniste, ni germaniste, il prenait à Fustel et à Sohm leurs plus sûrs avis.

Pour M. Chénon, l'histoire du droit français commence avec les établissements barbares : la période romaine, à laquelle il consacre une centaine de pages, lui semble une préface, et du droit celtique, il refuse de s'occuper. Par suite de cet accourcissement initial et de l'interruption accidentelle de l'ouvrage, M. Chénon nous a donné principalement une histoire du droit médiéval, et surtout de la seconde moitié du moyen âge. La période du xe au xve siècle, qu'il appelle féodale (sans marquer assez nettement la fluidité de ce mot) et coutumière, avec une pointe de méfiance pour le droit romain, avait, à juste titre, sa prédilection. Les phénomènes essentiels qu'il décrit sont la naissance de l'État moderne et la fixation du droit privé. Cette merveilleuse période de 1150 à 1350, où se multiplient les solidarités et aussi les rivalités dans l'État comme dans l'Église, où s'organisent, en même temps que les rouages locaux, les pouvoirs centralisés, en même temps que les particularités coutumières, les règles générales du patrimoine : dot et communauté, retrait lignager, réserve et légitime, pactes et contrats (injustement omis), méritait la place dominante qu'un hasard cruel autant que la volonté de l'auteur lui a faite.

Comme M. Chénon rapporte, à côté des faits, les interprétations et les systèmes, il nous permet de mesurer les progrès accomplis depuis une cinquantaine d'années, grâce à l'enseignement de nos Universités et de nos instituts de haute culture historique. Mais il nous laisse aussi dénombrer bien des incertitudes et des litiges : lois des barbares, édit de 614, transmission de la couronne chez les Francs, mallum, hommage-lige, rapports du fief et de la justice, la liste serait longue des querelles interminables : on aurait tôt fait de compter les questions d'origine qui sont résolues d'un consentement unanime !

Les historiens du droit ont encore devant eux bien des problèmes difficiles. Peut-être les comprendront-ils mieux en élargissant le domaine de leurs curiosités : l'étude des anciens droits étrangers, des sciences alliées de l'histoire, des conditions générales du développement des institutions leur offriront des arguments précieux.

Gabriel Le Bras.

L. Mirot. *Etudes lucquoises*, avec une Lettre-Préface de M. H. Pirenne. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1927-1930). Un vol. in-8o, 246 p., pl. Paris, 1930.

Lucques fut au Moyen Age un centre important de fabrication d'étoffes de luxe, que les habitants importaient dans les centres internationaux du commerce occidental ; ils y joignaient, comme leurs compatriotes italiens, la pratique des opérations bancaires. Ils se répandirent dans toute l'Europe, ainsi que le montre la diffusion du culte célèbre du Santo Volto, de la représentation du Christ crucifié. En particulier, dès la fin du xiiie siècle, apparaissent-ils documentairement à Paris, ne faisant ensuite qu'y grandir, attirés par le développement général de la capitale et les faveurs royales, constituant une colonie, même une communauté juridiquement organisée, avec le culte précédent, restés d'ailleurs en relations régulières avec la seigneurie lucquoise ;

ils formaient un groupement topographique, une sorte de fief ; à titre économique, leurs aptitudes multiples leur permettaient d'exercer leur activité dans toutes sortes de branches : commerce des étoffes de luxe et opérations de prêt et de crédit, formation d'associations commerciales et de sociétés d'affaires ; enfin, tout en restant adonnés à des pratiques professionnelles, entrée dans l'administration fiscale de la Royauté et dans les grands Conseils de la Couronne. La fin du XIVe et le début du XVe siècle furent l'époque la plus brillante de cette colonie. Mais, les événements politiques et sociaux de la fin du règne de Charles VI, guerre de Cent Ans, lutte des Armagnacs et des Bourguignons, avec leurs désastreuses conséquences économiques, commerciales et monétaires, amenèrent la ruine rapide et définitive de la colonie parisienne et, par répercussion, de l'industrie lucquoise, la première disparait dans la seconde moitié du XVe siècle.

L'auteur étudie ensuite spécialement trois familles. Les Sbarra, en français Isbarre, entrèrent dans le personnel financier et monétaire de la royauté. Etablis en France dès le début du XIVe siècle, autorisés à y commercer, plusieurs furent mis en possession de charges de gardes et maîtres des monnaies royales. On connait surtout Augustin Isbarre, adonné au commerce de l'orfèvrerie et de la joaillerie, fournisseur et banquier des Rois de France et des ducs de Bourgogne, grand manieur d'argent et fort riche ; en 1397, il devient maître de la Monnaie de Paris et de celles d'autres villes et M. Mirot donne à ce sujet d'intéressants détails sur les opérations des essais monétaires.

Le plus célèbre de ces Lucquois fut Dine Raponde (1335-1340 env. -1415). Marchand d'étoffes de luxe, de joyaux et de manuscrits, chef d'une société commerciale possédant des comptoirs dans toute l'Europe, homme de confiance de grands seigneurs et gérant de leur fortune, leur marchand, banquier, familier et conseiller, leur percepteur d'impôts même, en rapports avec les Papes d'Avignon pour la décoration de leur palais, conseiller, maître d'hôtel et auxiliaire financier des ducs de Bourgogne, qui, dit Froissard, « parloient souvent a luy pour avoir conseil et advis », inspectant leurs travaux d'architecture religieuse et allant jusqu'à diriger en Flandre la construction d'ouvrages de défense militaire, jouissant même auprès de Charles VI d'une faveur particulière ; mêlé aux négociations diplomatiques, aux événements politiques, aux fêtes, aux mariages, aux expéditions, aux rançons, aux présents, aux prêts d'argent et aux frappes de monnaies, s'occupant du rachat des captifs après le désastre de Nicopolis et ayant peut-être préparé pécuniairement l'assassinat du duc d'Orléans, il jouit d'une fortune célèbre et possède à Paris le type parfait d'une fastueuse habitation de la fin du XIVe siècle. Il est sans cesse en mouvement pour toutes sortes de raisons entre Lucques et Londres, il est doué d'une « multiple, prodigieuse et invraisemblable activité », il inscrit son nom dans tous les comptes princiers et royaux de cette époque, il apparaît comme une force financière qui s'impose à son temps, bref, il est le type le plus accompli du grand brasseur d'affaires et du grand financier international de la fin du Moyen-Age. Après lui, sa famille continua quelque temps encore, puis disparut en 1431.

Plus que les deux précédentes fa-

milles, dont les descendants revinrent à Lucques, les Cename s'attachèrent à la France : ils s'y fixèrent, s'y marièrent et firent souche d'une famille française qui, aux xve et xvie siècles, se mit au service de la royauté. Ils devinrent seigneurs de Luzarches. L'un des membres, Marc, jouit d'une particulière influence auprès de Louis XI et de Charles VIII. Une première branche s'éteignit quant aux mâles à la fin du xvie siècle, pendant que, vers le début de cette même période, une autre s'établissait à Lyon pour y fonder une importante maison de banque, mais ses affaires périclitèrent et. à l'achèvement du siècle suivant, elle revint à Lucques.

Divers appendices sont relatifs en particulier à l'hôtel de Dine Raponde et à un inventaire mobilier d'un marchand lucquois à Paris en 1362.

L'étude de M. Mirot, fondée sur de multiples recherches, faites tant en Flandre et en Italie qu'en France et appuyée par de nombreuses connaissances bibliographiques, composée, grâce à l'abondance de renseignements que peuvent offrir des documents pratiques de tout ordre de la seconde partie du Moyen-Age, correspondances, procès, comptes, pièces narratives, d'une façon entièrement nourrie, présentée sous une forme vivante, se lit avec un très réel intérêt et est des plus instructive. La multiplicité d'indications, que l'auteur a su recueillir, réunir et ordonner, lui permet de reconstituer et de faire revivre l'existence si complexe, si pleine et si curieuse de tous ces Italiens qui eurent en principe, comme le remarque M. Pirenne dans sa préface, un rôle en partie double, économique et politique ; et cependant, quoique chaque partie complétât l'autre et fut utile à son développement, l'argent n'en formait pas moins le fondement essentiel, la base commune et le but dernier de cette vie et tout, indirectement ou directement, se rapportait et se ramenait à lui. C'est par leurs dons spéciaux, leur compétence particulière dans son maniement que tous ces Italiens, il est presque superflu de le répéter, et on ne saurait cependant l'oublier, furent pour cette époque les éducateurs et les directeurs financiers publics et privés de l'Europe occidentale, ses agents du trésor et ses banquiers du commerce. Nous connaissons bien et suffisamment ces individus de ce point de vue, proprement économique, mais le côté social, humain, reste plutôt dans l'ombre. Quelle était la valeur morale de ces divers Italiens et même du plus connu d'entre eux, Dine Raponde ? On voit leur rôle, on ignore leur physionomie ; on saisit les affaires, on n'atteint pas l'homme d'affaires. Les documents utilisés par M. Mirot ne nous montrent que le côté réel des choses. Il va de soi que l'auteur ne saurait en être rendu responsable : tels qu'il les a eus, il a su en tirer un excellent parti et dont il n'y a qu'à le féliciter, en souhaitant, comme il le désire lui-même, que, dans un champ où il reste certainement encore beaucoup à moissonner, son très intéressant travail ouvre le chemin et fraye la voie à d'autres défrichements non moins fructueux.

Georges Espinas.

Etudes sur l'histoire et sur l'art de Byzance. Mélanges Charles Diehl. T. I, Histoire, T. II, Art. 2 vol. in-f^o^, Paris, Ernest Leroux, 1930.

Les amis et disciples de M. Charles Diehl lui ont dédié deux volumes de *Mélanges,* qui constituent une fort